

DEL-2022-238

Nombre de membres en exercice

27

Présents et représentés

22

Délibération

Date de mise en ligne

6 OCT. 2022

Déposée en Préfecture le

5 OCT. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux

Le trente du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PRÉ BILLY - AGRÉMENT DE VENTE DE L'ÎLOT B3/ B4 À LA SOCIÉTÉ ICADE

Par concession d'aménagement, le Grand Annecy a confié la réalisation de la zone d'aménagement concerté de Pré Billy à la Société Teractem, après création de cette ZAC sur le territoire d'Annecy-Pringy.

Pour réaliser le projet, la Société ICADE se porte acquéreur d'une partie du foncier de l'ilot B, délimité sur le plan annexé, pour 2.450 m² de terrain.

Le programme immobilier est constitué de 2.996 m² de surface de plancher pour la réalisation de 43 logements (32 en accession libre à la propriété et 11 en accession à prix abordable) et de 418 m² de commerces répartis dans 2 bâtiments distincts.

La cession doit se réaliser au prix de 3.589.000 € HT.

LE BUREAU DECIDE:

- d'autoriser le projet de cession de terrain d'une superficie de 2.450 m² à la Société ICADE ;

- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 22

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général Adjoint,

Jean-Christophe BORTOLATO.

Alexandre MULATIER-GACHET